

Un nouvel outil pour le bois



Le NF DTU 31.2 – Travaux de bâtiments – Construction de maisons et bâtiments à ossature bois, indispensable de la construction bois est paru dans sa version révisée en avril 2019, l’UICB a été force de proposition et se félicite de l’arrivée de cette nouvelle version.

Un accompagnement de la montée en hauteur des constructions bois

Dans une démarche de massification des constructions bois, il était nécessaire d’élargir le domaine d’application du DTU aux constructions bois jusqu’à 28m de haut. Pour ce faire, les acteurs de la filière construction bois dont l’UICB et ses organisations adhérentes (AFCOBOIS, SYMOB, ...) ont demandé à FCBA la réalisation d’une dizaine d’études de caractérisation et de traitement des points singuliers. Ces études ainsi que sept années de travaux de la commission ont également permis d’évaluer et de garantir la performance des différents composants des constructions bois au travers diverses certifications.

Une pérennisation de l’étanchéité à l’eau des constructions

La nouvelle version du DTU a été l’occasion d’améliorer le traitement de l’étanchéité à l’eau des constructions. L’accent a été mis sur le traitement des entourages de baies, en relation avec la commission DTU36.5, afin de pérenniser l’étanchéité des entourages et d’assurer une construction étanche à l’air et à l’eau pour des hauteurs allant jusqu’à 28m de haut. La deuxième avancée a été sur la caractérisation des pare-pluies et notamment leur comportement en phase chantier. Cette avancée est le fruit de discussion riche et prolongée entre l’UICB, les acteurs de la filière bois et les fournisseurs d’écrans souples afin d’aboutir à une solution permettant d’assurer la protection à l’eau, tant en phase provisoire que définitive.

Une prise en compte des nouveaux modes constructifs

Cette nouvelle version du document a également traditionnaliser les pratiques des industriels et entreprises. En effet, il sera désormais autorisé, en respectant certaines conditions, de réaliser des constructions sans utiliser de pare-vapeur sur les parois verticales. Ces nouvelles évolutions permettront à l’ensemble de la filière bois d’accompagner au mieux l’évolution du marché de la construction qui, pour limiter l’évolution du changement climatique, devra participer à la réduction des émissions de carbone.

L’UICB organisera plusieurs journées de présentation auprès des acteurs de la construction sur l’ensemble du territoire métropolitain.

A propos de l'UICB

L'Union des Industriels et Constructeurs Bois (UICB) est l'organisation professionnelle indépendante dédiée aux entreprises de la construction et de la fabrication de solutions constructives en bois et biosourcé. Elle fédère 12 organismes métiers qui rassemblent près de 300 entreprises adhérentes. Veille normative et réglementaire, appui technique, développement de l'usage du bois dans la construction et de la construction bois en général, représentation des intérêts communs de la profession... sont quelques-unes des prérogatives de l'UICB. Pour en savoir plus : www.uicb.pro

Contact presse :

Clément QUINEAU : 06.24.09.22.86 / clement.quineau@uicb.pro